DAGC - MP

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

1- NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteuse : Mme Le Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15 : *« Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Il est proposé au conseil municipal de nommer le ou la secrétaire de la séance de ce jour : Mme Amélie GARNIER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères,

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-07-02T11:09:22+02:00

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à la Culture, Patrimoine et économie touristique

AMELIE GARNIER

Signé électroniquement par : Amélie GARNIER
Le 2026-07-02T13:44:56+02:00

Signé électroniquement par Amélie GARNIER le 02/07/2026 13:44:56